

**PROGRAMME D'ALLOCATION DE CONGÉ DE MATERNITÉ AU BÉNÉFICIAIRE
DU MÉDECIN RÉMUNÉRÉ À L'ACTE, À TARIF HORAIRE OU À LA VACATION
FMOQ-MSSS**

I. DEMANDE D'ADHÉSION

Je soussignée, _____ désire me prévaloir du « Programme
(nom et prénom en lettres moulées)

d'allocation de congé de maternité au bénéficiaire du médecin rémunéré à l'acte, à tarif horaire ou à la vacation », conclu entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

**II. QUESTIONNAIRE RELATIF AU PROGRAMME D'ALLOCATION DE CONGÉ DE MATERNITÉ
FMOQ-MSSS**

1. a) Date prévue de l'accouchement : _____ / _____ / _____
OU jour mois année

b) Date de l'accouchement : _____ / _____ / _____
jour mois année

c) Date approximative du début de la grossesse : _____ / _____ / _____
jour mois année

2. Date à laquelle j'ai commencé à être rémunérée à l'acte, à tarif horaire ou à la vacation :
_____ / _____ / _____
Jour mois année

3. J'exerce dans un cabinet privé depuis _____. Étant donné que je devrai assumer des frais de cabinet durant ce congé, je désire obtenir le forfait payable à titre de compensation spécifique pour frais de bureau (ce forfait sera calculé à partir de ma rémunération de base en cabinet) : Oui
Non

4. La rémunération de base moyenne hebdomadaire est calculée à partir d'une période de référence de 12 mois avant le début de la grossesse. Les semaines non travaillées pendant cette période ne sont pas incluses dans le calcul de la rémunération moyenne. Veuillez exclure du calcul de ma rémunération moyenne une période de _____ semaines d'inactivité ou d'activité réduite due à :

- invalidité
- autre congé de maternité
- rémunération autre qu'à l'acte, à tarif horaire ou à la vacation
- autre (préciser) :

Période d'inactivité ou d'activité diminuée du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____
jour mois année jour mois année

5. La durée de mon congé de maternité sera de _____ semaines (**maximum 12 semaines**) :

du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____
jour mois année jour mois année

5.1 (Conformément à l'article 2.3 de l'annexe XVI, la répartition de la période durant laquelle le médecin se voit accorder une allocation doit commencer un dimanche et se terminer un samedi, et inclure la date d'accouchement ou la date prévue d'accouchement.)

NOTE : Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de votre demande d'adhésion, le comité paritaire vous informera de sa décision quant :

- à votre admissibilité au programme ;
- au montant de votre allocation ;
- au montant du forfait accordé à titre de compensation spécifique pour frais de bureau, s'il y a lieu ;

et vous fera parvenir un contrat d'engagement à ne plus exercer votre profession dans le cadre du régime de l'assurance-maladie ou dans le cadre d'un programme administré par la RAMQ.

À compter de la date de la réception de cette décision du comité paritaire, vous devrez :

- avertir le comité paritaire, verbalement ou par écrit de la date à laquelle l'allocation pour congé de maternité commencera à être versée. Cette date sera confirmée par écrit, à vous ainsi qu'à la RAMQ ;
- faire parvenir le certificat de naissance de l'enfant au membre du comité dont l'adresse apparaît ci-dessous.

III. DOCUMENT À ANNEXER

Vous êtes priée de joindre les documents suivants à votre demande d'adhésion :

- certificat de naissance de l'enfant si l'accouchement a déjà eu lieu ;
- certificat du médecin traitant établissant la date prévue de l'accouchement ;
- Remplir et signer le formulaire d'autorisation de divulgation de renseignements et transmettez-le à la Régie par courriel à Registraire.docofficiels@ramq.gouv.qc.ca.

IV. SIGNATURE

Je déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire et les documents annexés sont exacts et complets.

En vertu de quoi, j'ai signé à _____, le _____ 20__.

(ville) (date)

(signature)

(N° du permis d'exercer du CMQ)

Adresse : _____

Téléphone : () - _____

Courriel : _____

Prière de retourner cette demande d'adhésion à la FMOQ à l'adresse suivante :

Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Comité paritaire – Programme d'allocation de congé de maternité
2, Place Alexis Nihon, 20ième étage
2000 – 3500, boul. De Maisonneuve Ouest
Westmount, QC H3Z 3C1